



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS ET DE PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE

Saison Sportive 2020-2021

Je soussigné (e) (Nom) (Prénom):
Agissant en qualité de représentant légal

Tél Domicile: Portable: Email:
Adresse:

De l'enfant : Nom: Prénom:
Né (e) le : à :
Club : N° licence (6 chiffres) :

- Autorise:
- la participation de mon enfant aux compétitions d'escalade organisées par la FFME dont le calendrier est disponible à l'adresse : <http://www.ffme.fr/competition/calendrier-liste.html>,
 - les responsables du club (entraîneurs – animateurs – dirigeants) à effectuer des déplacements avec mon enfant en voiture, bus ou tout autre moyen de locomotion, lors des compétitions.
 - les responsables du club à prendre les dispositions nécessaires dans le cas où mon enfant serait malade ou accidenté pendant les compétitions, y compris une hospitalisation au centre médical le plus proche en cas d'urgence.
 - le club à utiliser et à diffuser les images de mon enfant prises lors des compétitions et ou des entraînements.
 - toute personne agréé par le Ministère des Sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur(*)
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club.

Date et lieu :

Signature :

() : En application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage.*

L'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.